

## Factsheet tarifs

Version 1 du 22 mars 2022

### 1 Situation initiale

Le réseau de transport suisse est l'un des plus sûrs et des plus fiables au monde, et il constitue l'épine dorsale de notre approvisionnement en électricité. Il représente en outre un facteur de réussite essentiel pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique et climatique de la Confédération. Le réseau à très haute tension contribue ainsi de manière décisive à la prospérité et au développement de notre société, aujourd'hui comme demain.

La chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se divise en trois parties: la production, le transport et la consommation. En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est responsable du transport de l'électricité. Elle est propriétaire du réseau à très haute tension et est responsable de son exploitation, de son entretien et de sa modernisation.

Dans le domaine du transport de l'électricité, il existe un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de tarifs.

### 2 Calcul des tarifs, excédents et déficits

À chaque printemps, Swissgrid publie ses tarifs pour l'année suivante. Cela signifie qu'ils sont toujours calculés à l'avance et qu'ils sont constants pour toute l'année concernée. Ensuite, les gestionnaires de réseau de distribution déterminent leurs propres tarifs pour l'année suivante, en se basant sur ceux de Swissgrid.

Celle-ci calcule les recettes tarifaires nécessaires pour chaque année à venir sur la base d'hypothèses au regard des coûts et des recettes attendues. Pour ce faire, elle s'appuie également sur des prévisions concernant l'évolution des prix sur les marchés internationaux de l'électricité. En réalité, les coûts et les recettes peuvent s'écarter de ces hypothèses; par exemple, si Swissgrid avance plus ou moins vite que prévu dans des projets de construction ou si les prix évoluent sur les marchés internationaux de l'électricité. Les différences de couverture qui résultent de ces écarts sont réduites par Swissgrid au cours des années suivantes, conformément aux prescriptions réglementaires.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. La réduction d'un déficit entraîne une augmentation des tarifs les années suivantes, car Swissgrid a réalisé des recettes inférieures à ce qui était nécessaire. En revanche, si elle perçoit plus que nécessaire, il en résulte un excédent, qui doit être réduit en diminuant les tarifs au cours des années suivantes. Swissgrid ne réalise donc aucun bénéfice sur des recettes tarifaires trop élevées.

### 3 Efficacité

Les tarifs de Swissgrid ne représentent qu'une petite partie de la facture d'électricité des consommatrices et consommateurs. Pour un ménage dont la consommation annuelle d'électricité est de 4500 kWh, cela représente en moyenne entre cinq et dix pour cent des coûts annuels d'électricité. Néanmoins, Swissgrid s'engage toujours à ce que les coûts soient les plus bas possibles. Elle tente ainsi d'une part de maintenir les coûts d'exploitation à un niveau le moins élevé possible. D'autre part, ces dernières années, Swissgrid a continué à développer le marché de la puissance de réglage au niveau national et international, ce qui a permis d'augmenter ses liquidités.

### 4 Les différentes branches tarifaires

Les tarifs facturés par Swissgrid couvrent les dépenses liées à l'utilisation du réseau et aux services-système.

#### 4.1 Services-système généraux et individuels

Les coûts des services-système généraux sont dus majoritairement à la mise en réserve de la puissance de réglage. Les centrales sont en effet indemnisées pour avoir réservé de la puissance activable à court terme pour Swissgrid. Avec l'énergie de réglage mise à disposition par les centrales électriques, Swissgrid compense les différences à court terme entre la production et la consommation d'électricité.

Les services-système individuels comprennent les tarifs pour la compensation des pertes actives et pour le maintien de la tension.

Les tarifs des services-système sont en grande partie déterminés par des évolutions sur lesquelles Swissgrid n'a aucune influence. L'évolution des prix sur les marchés internationaux de l'électricité constitue le principal moteur de ces coûts.

#### 4.2 Tarifs d'utilisation du réseau

Les tarifs d'utilisation du réseau couvrent la plus grande partie des dépenses de Swissgrid, notamment les coûts de rénovation, d'extension et d'entretien du réseau de transport ainsi que les coûts d'exploitation et de surveillance depuis les centres de conduite. Comme le prévoit l'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, Swissgrid répartit ces coûts en un tarif de travail, un tarif de puissance et un tarif de base fixe par point de soutirage pondéré. Elle les facture ensuite aux gestionnaires de réseau de distribution directement raccordés au réseau de transport. Ceux-ci calculent à leur tour leurs propres tarifs sur la base de leurs coûts de réseau et des tarifs d'utilisation du réseau de Swissgrid. Pour le consommateur final, par exemple les ménages privés, les tarifs de l'électricité peuvent donc fortement varier en fonction du gestionnaire de réseau de distribution.

Swissgrid peut d'ailleurs utiliser une partie des revenus de ventes aux enchères résultant de l'attribution des capacités transfrontalières, pour réduire les coûts déterminant les tarifs. Selon le régulateur, Swissgrid doit utiliser la majeure partie de ces recettes pour investir dans le réseau de transport.

### 5 Régulateur

La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Elle surveille le respect de la LApEI et de l'OApEI. L'EiCom qualifie également les coûts que Swissgrid peut répercuter sous forme de tarifs. Cette imputabilité des coûts est vérifiée a posteriori. La surveillance exercée par l'EiCom garantit ainsi que les gestionnaires de réseau respectent l'obligation légale de fournir un réseau sûr, performant et efficace.

### 6 Informations complémentaires

- Page Prix de l'électricité Swissgrid: [Prix de l'électricité \(swissgrid.ch\)](https://www.swissgrid.ch/fr/prix-de-l-electricite)
- Page Modèle d'entreprise réglementaire: [Modèle d'entreprise réglementaire \(swissgrid.ch\)](https://www.swissgrid.ch/fr/modèle-d-entreprise-reglementaire)